

## demarche.numerique.gouv.fr

Démarche : Demande d'information auprès de l'Unité départementale de

l'architecture et du patrimoine du Maine-et-Loire (Bâtiments de France)

Organisme : DRAC Pays-de-la-Loire | UDAP du Maine-et-Loire

# Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

# **Formulaire**

Pour répondre au mieux à vos demandes et assurer la meilleure efficacité du service public, merci en premier lieu de vous référez aux ressources disponibles sur la page internet de l'UDAP.

https://www.culture.gouv.fr/Regions/DRAC-Pays-de-la-Loire/La-direction-regionale-des-affaires-culturelles-DRAC-des-Pays-de-la-Loire/Pole-patrimoines-architecture-et-espaces-proteges-Drac-Pays-de-la-Loire/UDAP-Unites-Departementales-de-l-Architecture-et-du-Patrimoine-des-Pays-de-la-Loire/Unite-Departementale-de-l-architecture-et-du-patrimoine-du-Maine-et-Loire/Questions-recurrentes

L'UDAP doit traiter en priorité les demandes d'autorisations formalisées, et n'est pas en mesure de répondre à toutes les demandes de concertation préalable. N'hésitez pas à déposer votre demande par voie officielle directement, sur la base des indications données dans les ressources précitées.

Les concertations préalables avec l'UDAP sont organisées de la façon suivante :

des permanences des Architectes des bâtiments de France ont lieu en partenariat avec les collectivités suivantes :

Angers

Angers pour le territoire de la Communauté urbaine d'Angers Loire Métropole

Bouchemaine

Savennières

Baugé

Corniche angevine (Rochefort/Loire et Chalonnes/Loire)

Les Ponts-de-Cé

Montreuil-Bellay

Fontevraud l'Abbaye

Saumur

Saumur pour la communauté urbaine Saumur Val de Loire

Gennes-Val-de-Loire

Pour toute question relative à un projet sur ces secteurs (Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire, et Communauté urbaine Angers Loire Métropole), merci de solliciter un rendez-vous auprès de la collectivité qui organise la permanence. Il est inutile de déposer votre demande sur cette plate-forme dans ce cas. Aucune réponse ne vous sera apportée par ce biais.

Des permanences de l'Architecte des bâtiments de France sont organisées également pour les territoires suivants :

## Demande d'information auprès de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du

Communauté d'agglomération Mauges Communauté Communauté de communes Anjou Loir Sarthe

Merci, pour ces 3 territoires, de solliciter un rendez-vous auprès de la collectivité qui organise la permanence, ET de déposer en parallèle, votre demande sur cette plate-forme. Cette action est obligatoire pour la tenue du rendez-vous. Le rendez-vous pourra être annulé en l'absence de dossier complet déposé sur la plate-forme.

Pour information : le maître d'ouvrage doit être présent au rendez-vous avec l'Architecte des bâtiments de France, de même que l'architecte qui signera la demande de permis de construire, le cas échéant.

Enfin, dans un souci de transparence, les représentants de la commune où se situe le projet à examiner sont conviés systématiquement à assister à l'éventuel rendez-vous en visio-conférence qui pourra être proposé. Le rendez-vous visio pourra être enregistré pour améliorer l'efficacité du service (prise de note), sauf demande contraire à exprimer en début de rendez-vous.

Les avis de l'ABF qui seront transmis dans le cadre de la concertation préalable réalisée par l'intermédiaire de cet outil seront systématiquement transmis aux collectivités en charge de l'instruction du droit des sols relative au projet.

L'UDAP reçoit de très nombreuses demandes de renseignement et met tout en œuvre pour y répondre. Les demandes d'autorisation de travaux déposées officiellement en mairie (permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir, permis d'aménager) sont traitées en priorité.

Un seul rendez-vous ou une seule réponse peut être fait par projet pour permettre de répondre à toutes les premières demandes.

Il ne sera répondu à aucune question par messagerie électronique.

Les concertations préalables sur les projets d'énergie renouvelable à grande échelle (champ solaire ou parc éolien) se font collégialement, par le biais du pôle Energies renouvelables de la préfecture. Merci le cas échéant de ne pas déposer votre projet sur cette plate-forme, mais de contacter ddt-pole-enr@maine-et-loire.gouv.fr

Merci pour votre compréhension

#### Organisation des consultations préalables

Pour répondre au mieux à vos demandes et assurer la meilleure efficacité du service public, les concertations préalables avec l'UDAP sont organisées de la façon suivante :

des permanences des Architectes des bâtiments de France ont lieu pour les collectivités suivantes :

Angers

Angers pour le territoire de la Communauté urbaine d'Angers Loire Métropole

Bouchemaine

Savennières

Les Ponts-de-Cé

Montreuil-Bellay

Fontevraud l'Abbaye

Saumur

Saumur pour la communauté urbaine Saumur Val de Loire

Gennes-Val-de-Loire

Pour toute question relative à un projet sur ces secteurs (Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire, et Communauté urbaine Angers Loire Métropole), merci de solliciter un rendez-vous auprès de la collectivité qui organise la permanence. Il est inutile de déposer votre demande sur cette plate-forme dans ce cas. Aucune réponse ne vous serait apportée.

Des permanences de l'Architecte des bâtiments de France sont organisées également pour les territoires suivants :

#### Cholet

Communauté d'agglomération Mauges Communauté

Merci, pour ces 2 territoires, de solliciter un rendez-vous auprès de la collectivité qui organise la permanence, ET de déposer en parallèle, votre demande sur cette plate-forme. Cette action est obligatoire pour la tenue du rendez-vous. Le rendez-vous pourra être annulé en l'absence de dossier complet déposé sur la plate-forme.

Pour des questions concernant des projets privés (avant-projet ou avis reçus manquant de clarté), merci de consulter en priorité les fiches-conseils et les questions récurrentes du site internet de l'UDAP.

https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Pays-de-la-Loire/La-direction-regionale-des-affaires-culturelles-DRAC-des-Pays-de-la-Loire/Pole-patrimoines-architecture-et-espaces-proteges-Drac-Pays-de-la-Loire/UDAP-Unites-Departementales-de-la-Architecture-et-du-Patrimoine-des-Pays-de-la-Loire/Unite-Departementale-de-l-architecture-et-du-patrimoine-du-Maine-et-Loire/Foire-aux-questions-pour-les-projets-situes-en-secteurs-proteges

Pour information : le maître d'ouvrage doit être présent au rendez-vous avec l'Architecte des bâtiments de France, de même que l'architecte qui signera la demande de permis de construire, le cas échéant.

# Demande d'information auprès de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du

Dans un souci de transparence, les représentants de la commune où se situe le projet à examiner sont conviés systématiquement à assister à l'éventuel rendez-vous en visio-conférence qui pourra être proposé.

Les avis de l'ABF qui seront transmis dans le cadre de la concertation préalable réalisée par l'intermédiaire de cet outil seront systématiquement transmis aux collectivités en charge de l'instruction du droit des sols relative au projet.
Un seul rendez-vous ou une seule réponse peut être fait par projet.
Il ne sera répondu à aucune question par messagerie électronique.
Merci pour votre compréhension
Ma demande concerne un avant-projet correspond à une première demande d'information concernant un projet d'aménagement, de construction ou de modification en espace protégé, avant son dépôt officiel une demande d'expertise ABF pour le compte de tiers (fondation, association : VMF, etc.) une demande d'autorisation pour travaux d'entretien sur un monument historique (hors ALM, Saumurois et Beaugeois) attention : cette page démarches simplifiées ne traite pas les demandes de subventions https://www.demarches- simplifiees.fr/commencer/mh_subvention-etudes-travaux
Un avant projet pour un projet déjà déposé correspond à un demande d'information pour un projet qui a déjà fait l'objet d'un dépôt officiel
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  un avant-projet
un projet déjà déposé officiellement, en cours d'instruction
une question concernant une décision de l'UDAP pour un projet déposé officiellement
une demande d'expertise ABF
une demande d'autorisation de travaux d'entretien sur mon monument historique
Numéro du dossier Indiquer le numéro de dossier du projet déposé, si votre demande concerne : - un projet déjà déposé officiellement - une question concernant une décision de l'UDAP pour un projet déposé officiellement
ET/OU indiquer le numéro du dossier "démarches simplifiées" correspondant à une éventuelle précédente consultation
SINON : indiquer "AVP"
Informations administratives
Nom du maître de l'ouvrage Personne qui entreprend le projet
Nom du maître d'oeuvre (ou de l'artisan) si celui-ci fait la demande Maître d'œuvre (architecte, constructeur), ou artisan () qui assiste le maître de l'ouvrage dans la conception de son projet
Téléphone du maître de l'ouvrage

Demande d'information auprès de l'Unité départementale de l'architecture et c	du patrimoine du
Adresse mèl du maître de l'ouvrage	
Adresse mèl du maître d'oeuvre si celui-ci fait la demande	
Adresse du projet	
Communauté de commune Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Angers Loire Métropole	
Anjou Loir Sarthe	
☐ Vallées du Haut Anjou	
Anjou Bleu Communauté	
Mauges Communauté	
Agglomération du Choletais	
Saumur Val de Loire	
☐ Baugeois-Vallée	
Loire Layon Aubance	
None de la commune de contra	
Nom de la commune du projet	
During the second of the secon	
Projet	
S'agit-il d'un projet public ou privé ? Cochez la mention applicable, une seule valeur possible projet public	
projet privé	
<b>Type de projet</b> Choisir le type de projet dans la liste déroulante.	
Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles  aménagement d'espace public (voirie, accès PMR, etc.)	
division parcellaire (lotissement, etc.)	
construction neuve	
extension conséquente (supérieure à 40 m²)	
petite extension (de moins de 40 m² : garage, appentis,etc.)	
abri de jardin, piscine	
П	

Demande d'information auprès de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoir
☐ clôture
projet d'équipement (méthanisation, solaire domestique ou sur hangar agricole)
amélioration de la performance énergétique du bâti
autre
Votre projet porte-t-il sur un monument historique ? Se situe-t-il en abords de monument historique, en site patrimonial remarquable, en site classé, ou en site inscrit ?  monument historique
inscrit
C∏assé
site patrimonial remarquable d'Angers
site patrimonial remarquable (AVAP) d'Aubigné-sur-Layon
Secteur 1 : Secteur historique
Secteur 2 : Secteur d'agrandissement
Secteur 3 : Secteur paysager de vallée
Secteur 4 : Secteur paysager viticole et hameaux d'origine viticole
site patrimonial remarquable (AVAP) de Baugé-en-Anjou
SUa : centre ancien à fort intérêt architectural et patrimonial
SUm : secteur d'extensions urbaines XXème siècle
SAU : secteur d'urbanisation XXIème siècle
SF : secteurs paysagés à dominante naturelle
SPv : sous-secteur paysagé à dominante naturelle de la vallée
site patrimonial remarquable (AVAP) de Beaupréau
Zones ZU1 et ZUc: Le bâti ancien constitué
Zone ZU2 : Les extensions urbaines XIXe /XXe siècle
Zone ZU3 : Les grandes institutions
Zone ZN1 : L'ancien parc clos du château
Zone ZN2 : L'hippodrome et activités équestres
Zone ZN3 : Bâti diffus
site patrimonial remarquable (ZPPAUP) de Blaison-Gohier
secteur PUA
secteurs PUB
secteur PA
secteur PAp
secteur PN

Demande d'information auprès de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du
secteur PNe
site patrimonial remarquable (ZPPAUP) de Chaumont-d'Anjou
site patrimonial remarquable (ZPPAUP) de Chenehutte-Treves-Cunault
site patrimonial remarquable (ZPPAUP) de Cholet
1. centre urbain
2. la Roche de Ribalet & du Menhir de la Garde
3. la Cote
4. la Tremblaie
5. la Godinière, la Treille
6. la rivière Sauvageau
7. le Menhir de la Pierre Plate
8. le Puy-Saint-Bonnet et du Chiron
site patrimonial remarquable (ZPPAUP) de Cornillé-les-Caves
site patrimonial remarquable (ZPPAUP) du Coudray-Macouard
site patrimonial remarquable (ZPPAUP) de Denée
ZA (tissu urbain)
ZB (espace paysager)
ZBa (jardins)
-site patrimonial remarquable (AVAP) de
Fontevreaud-l'Abbaye
site patrimonial remarquable (AVAP) de Gennes
site patrimonial remarquable (ZPPAUP) d'Ingrandes-Le-Fresne-sur-Loire
site patrimonial remarquable (ZPPAUP) de Lué-en-Baugeois
site patrimonial remarquable (AVAP) de Montfaucon-Montigné et Saint-Germain-sur-Moine
secteur 1 : les centres anciens
secteur 2 :entrées de bourg
secteur 3 : zones d'extensions urbaines
secteur 4 : hameaux
secteur 5 : vallée de la Moine
-site patrimonial remarquable (AVAP) de
Montreuil-Bellay
site patrimonial remarquable (ZPPAUP) de Pouancé
Secteur PA,

	Demande d'information auprès de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du
	Secteur PAh
	Secteur PB
	Secteurs PN
	Secteur PNx
	site patrimonial remarquable (AVAP) du Puy-Notre-Dame
	site patrimonial remarquable (AVAP) du Thoureil
	site patrimonial remarquable (AVAP) de Saint-Florent-le-Vieil
	Le centre ancien
	Labbaye et ses abords
	[a] Boutoucherie
	La zone d'extension urbaine
	La vallée de la Loire, la vallée de l'Evre et les châteaux de Montmoutiers et l'Ouvrinière
	<u>L'</u> isine
	site patrimonial remarquable de Saumur
	AYAP
	secteur sauvegardé
	site patrimonial remarquable (AVAP) de Thorigné d'Anjou
	secteur 1
	secteur 2
	secteur 3
	secteur 4
	site patrimonial remarquable (ZPPAUP) de Turquant
	monument historique
	inscrit
	classé
	site (protégé au Code de l'environnement)
	inscrit
	<u>cla</u> ssé
С Г	ourte description de votre projet ou votre question
	l

Lien internet vers vue de l'espace public géolocalisée "vue de la rue"(GPS) du projet

Demande d'information auprès de l'Unité départementale de l'architecture et de https://www.google.com/maps/@47.462727,- 0.5525376,3a,75y,89.3h,95.48t/data=!3m6!1e1!3m4!1siVOQpAjoQ5ALLvmwGo482A!2e0!7i16384!8i8192	u patrimoine du
ou équivalent.	
Si vous êtes connectés depuis votre mobile, vous pouvez cliquer sur "partager" puis copier le lien.	
"Parcelle cadastrale" Merci de spécifier la (les) parcelle(s) concernée(s), avec l'outil de dessin.	
Il n'est pas besoin de télécharger aucune fichier pour cette rubrique. Il faut juste entrer les premières lettres et désigner avec l'outil graphique, la parcelle concernée par le projet.	de l'adresse,

### Informations graphiques

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Votre document PDF unique

Merci de fournir sous la forme d'un document PDF unique\*,

- votre dossier de dépôt de PC/DP/PA/PD initial si votre demande concerne un avis que vous avez reçu pour lequel vous demandez un complément d'information (Merci de faire figurer dans le nom du fichier, le nom du maître d'ouvrage, et le numéro de dossier DP049...,PC049...)
- ou, pour un avant-projet, un document (dont la dénomination doit contenir le nom du maître d'ouvrage, et de la commune) contenant les informations ci- dessous

### Un document PDF unique

Ce document est obligatoire. Vous pouvez fournir dans un premier temps un document sommaire puis le remplacer par un document plus approfondi sous 15 jours. Les illustrations doivent être orientées correctement, toutes dans le même sens de lecture.

Pour générer un PDF unique, vous pouvez utiliser par exemple SMALL PDF https://smallpdf.com/fr/fusionner-pdf

#### **Plans**

- Un extrait cadastral (cadastre.gouv.fr) à l'échelle 1/2000, avec pastille montrant l'emplacement du projet
- Un extrait cadastral (cadastre.gouv.fr) à l'échelle 1/500, avec pastille montrant l'emplacement du projet
- Un plan de masse coté et légendé (à l'échelle 1/100 ou 1/200 pour un projet de maison, faisant figurer les limites parcellaires)
- Des vues en élévation géométrales, cotées et légendées (projet de menuiserie : une vue de détail au 1/20 et une vue au 1/50 ou 1/100 pour donner à voir l'insertion de la menuiserie dans la façade ; projet de construction : 1/100)
- Pour des projets d'aménagements des espaces publics, il faut fournir toutes les

Demande d'information auprès de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du informations requises pour comprendre le terrain et le projet dans leur dimension verticale : plan topographique, vues en coupe, en perspective, croquis d'intention ou d'ambiance.

Nota : l'orientation de l'ensemble des plans doit être spécifiée. Les plans doivent être à l'échelle. L'échelle doit être précisée sur chaque plan, sous forme graphique ou numérique (les 2 de préférence). Dans le cas d'échelle numérique, le format d'impression du dossier doit être stipulé (pour avoir une bonne compréhension des échelles fournies)

#### **Documents cadres**

- S'il s'agit d'un projet de construction dans un lotissement, l'extrait de règlement graphique et écrit du permis d'aménager correspondant, ainsi que le numéro du permis d'aménager
- Un extrait du règlement graphique du PLU du site du projet, et l'extrait du règlement écrit s'y rattachant.
- Le cas échéant, le type de bâti (remarquable, accompagnement, etc.), la zone du site patrimonial remarquable (SPR, ou AVAP, ou ZPPAUP) concerné et l'extrait du règlement graphique du SPR (ou AVAP ou ZPPAUP) correspondant à l'endroit du projet, et l'extrait du règlement écrit s'y rattachant (téléchargeable sur https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Pays-de-la-Loire/Batiments-de-France/Unite-Departementale-de-l-architecture-et-du-patrimoine-du-Maine-et-Loire/Fichesreglementaires-des-Sites-Patrimoniaux-Remarquables-ZPPAUP-AVAP-et-PSMV)
- Le cas échéant, l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) du PLU correspondant au site du projet

### **Photographies**

Des vues photographiques proches et éloignées du site, et des bâtiments existants (volets ouverts pour les projets de menuiseries)

Les illustrations doivent être orientées correctement, toutes dans le même sens de lecture.

#### Informations complementaires

- Si votre demande porte sur un avis ABF reçu, joindre le dossier de demande déposé officiellement correspondant (DP, PD, PC, ou PA)
- Le cas échéant, modèles de menuiseries proposées (documentation technique, devis, plans, élévation et tous détails utiles)
- Éventuel rapport d'un précédent échange avec l'UDAP sur le projet (échange mèl, etc.)

### Concernant les projets d'équipements (parc éolien, notamment)

Merci de fournir un pdf unique de moins de 20 Mo, contenant :

- le descriptif synthétique du projet (nombre d'aérogénérateurs, taille de chacun : moyeu et bout de pale)
- les informations sur l'état d'avancement du projet (dont le résumé sous forme de tableau daté des accords ou avis déjà reçus)
- L'emplacement du projet éolien sur un fond de plan carré en couleurs, de type IGN (avec courbes de niveaux, hydrographie, bâtiments, occupations végétales, etc. , à

- des coupes du terrain naturel, entre chaque monument historique distant de moins de 20 km du projet, et l'éolienne la plus proche, à l'échelle 1/25 000 en abscisse et 1/10 000 en ordonnée, figurant les aérogénérateurs et les boisements éventuels (à l'échelle)
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Pour un projet de menuiseries
Veuillez vous référer à la fiche-conseil jointe et déposer votre demande officielle en conséquence.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Pour un projet d'abri de jardin
Veuillez vous référer à la fiche-conseil jointe et déposer votre demande officielle en conséquence.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Pour un projet de pose d'enseigne et/ou devanture commerciale
Veuillez vous référer à la fiche-conseil jointe et déposer votre demande officielle en conséquence.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Pour un projet d'équipement en panneaux solaires
Veuillez vous référer à la fiche-conseil jointe et déposer votre demande officielle en conséquence.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Pour un projet d'amélioration de la performance énergétique du bâti
Veuillez vous référer à la fiche-conseil jointe et déposer votre demande officielle en conséquence.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Pour un projet de clôture
Veuillez vous référer à la fiche-conseil jointe et déposer votre demande officielle en conséquence.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Pour un projet de construction de maison(s) individuelle(s) ou un permis d'aménager en prévoyant
Veuillez vous référer à la fiche-conseil jointe.
données compartives de densité entre le projet, le contexte, les objectifs des documents d'urbanime Pour un projet de lotissement, d'opération de constructions de plusieurs logements individuels, collectifs ou semi- collectifs, merci de préciser quel est l'objectif de densité donné dans le PLU, dans le SCOT, la densité calculée dans la zone UA, à titre de comparaison, et la densité du projet. Ces données doivent être exprimées en logements par hectares selon la définition donnée par le CEREMA (=nombre de logements par hectare de parcelles à usage d'habitat, telle que défini). https://www.cerema.fr/system/files/documents/2017/07/Rapport_final_SOeS_phase_2_v8_cle01f492.pdf

Demande d'information auprès de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du l'échelle 1/25000, représentant 40 km de côté (projet éolien centré sur la page), de bonne

résolution

il est conseille, en premier lieu, de consulter la page internet suivante : https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Monuments-Sites/Interventions-demarches/Travaux-sur-un-objet-un-immeubleDemande d'information auprès de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du un-espace
Pour les demandes de subvention sur les monuments historiques, vous êtes invités à remplir le formulaire de demande selon le lien suivant
https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mh\_subvention-etudes-travaux
Si vous ne trouvez pas la réponse à votre question relative à un monument historique dans ces pages, vous pouvez contacter le service de la Conservation régionale des monuments historiques à l'adresse : crmh.pays-de-la-loire@culture.gouv.fr
Pour les demandes d'entretien sur des monuments situés sur le secteur d'Angers Loire Métropole, le Saumurois, le Baugeois et la Corniche angevine, merci de transmettre votre demande par mail à l'adresse sdap.maine-et-loire@culture.gouv.fr

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'échange (et d'obtention de rendez-vous) avec l'UDAP et m'engage à les respecter.
Cochez la mention applicable

Oui

☐ Non